



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 19 février 2026 à 17 heures

Date de Convocation 06 février 2026

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-six et le 19 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
Présents : 28	
Votants : 29	
Pour : 29	Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,
Contre : 0	Représentés : Damien ARMAND pouvoir à Michel CAPONI,
Abstention : 0	Excusés : Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Bernard RIEU
	Absents : Emmanuel ADELY, Jean WILKIN
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BOSC

DELIB-2026-024 - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE DSP EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil communautaire,

VU

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.2312-1 et L.5211-36 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- La délibération n° 2025 – 044 adoptant le budget annexe DSP AEP et Assainissement 2025 ;
- Les décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice 2025 ;
- Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe DSP AEP et Assainissement ;

CONSIDÉRANT

- Que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement tel que présenté ci-dessous ;
- Que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;
- Que le CFU 2025 du budget annexe DSP AEP et Assainissement a été présenté et examiné.

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses

Chapitre	Prévisions 2025	Réalisations 2025
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	25 908,34	15 038,50
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	11 000,00	6 832,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	226 721,70	226 721,70
65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	0,05
66 - CHARGES FINANCIÈRES	25 000,00	24 020,94
68- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	40 000,00	
Total dépenses de fonctionnement	329 630,04	272 613,19

Recettes

Chapitre	Prévisions 2025	Réalisations 2025
002 -Résultat de fonctionnement reporté	20 755,82	20 755,82
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	100 858,21	100 858,21
70 - VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, SERVICES	28 914,00	1 000,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	121 855,00	140 778,42
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	57 247,01	57 247,01
Total recettes de fonctionnement	329 630,04	320 639,46

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses

Chapitre	Prévisions 2025	Réalisations 2025	RAR 2025
16 - Emprunts et dettes assimilés	35 000,00	33 226,07	
DSP2010 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT PLACE PAUL COMPTE	680 111,00	34 083,79	646 027,21
DSP2012 - TRAVAUX AEP	133 881,88	58 849,67	75 032,21
DSP2013 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT	6 680,00		6 680,00
040 - SECTION À SECTION	100 858,21	100 858,21	
Total dépenses d'investissement	956 531,09	227 017,74	727 739,42

Recettes

Chapitre	Prévisions 2025	Réalisations 2025	RAR 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	260 573,39	260 573,39	
DSP2010 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT PLACE PAUL COMPTE	465 366,00	-	465 366,00
DSP2012 - TRAVAUX AEP	3 870,00	3 870,00	
040 - SECTION À SECTION	226 721,70	226 721,70	
Total recettes d'investissement	956 531,09	491 165,09	465 366,00

• **RÉSULTAT**

Le résultat brut global 2025 du Budget annexe DSP AEP et Assainissement est de 312 173,62 euros, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de 49 800,20 euros.

Ces résultats seront repris en intégralité, dans le Budget Primitif 2026.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante:

Budget annexe DSP	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture CA 2025	Résultat des RAR 2025	Résultat net
Investissement	260 573,39		3 573,96	264 147,35	- 262 373,42	1 773,93
Fonctionnement	20 755,82		27 270,45	48 026,27		48 026,27
Total	281 329,21	-	30 844,41	312 173,62	- 262 373,42	49 800,20

Après que Monsieur Henri COUDERC, Président, se soit retiré et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

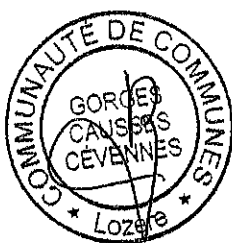
APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe DSP AEP et Assainissement de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, tel que présenté ci-dessus.

ARRETE les résultats définitifs de l'exercice 2025 tels qu'indiqués ci-dessus ;

PRECISE QUE ces résultats seront repris au budget primitif 2026 du budget annexe DSP AEP et Assainissement ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

La Vice-Présidente,
 Flore THEROND



Le secrétaire de séance,
 Patrick BOSC

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.